

CR du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental « carte scolaire » du 7 avril 2015

Le début de Comité Technique a été particulièrement houleux car, dans sa déclaration préalable, la FSU-cgt a dénoncé le fait que les effectifs présentés dans les documents avaient été, dans de nombreux cas, notamment en PS et TPS, minorés par les IEN, sans que cela soit explicité.

L'agitation étant retombée, le CT a voté son règlement intérieur (approbation à l'unanimité) puis a examiné le projet du futur règlement départemental des écoles. Celui-ci avait fait l'objet de discussions en groupe de travail auquel avait participé le SNUipp. (vote : 5 pour /FSU-CGT, 1 contre/FO, 4 abstentions /UNSA, SGEN/CFDT).

Le Dasein informe ensuite le CT qu'un redécoupage des circonscriptions aura lieu à la rentrée. Les écoles maternelles et élémentaires de la circo Ang-ASH vont être transférées sur la circo préélémentaire.

Ensuite, le CT s'attaque à la carte scolaire 2015. Au groupe de travail, le dasein avait proposé ceci :

Maternelle : 3 ouvertures et 2 ouvertures conditionnelles pour 7 fermetures définitives.

Élémentaire : 2 ouvertures pour 9 fermetures et 8 fermetures conditionnelles.

RPI/RPC : 1 ouverture pour 7 fermetures et 5 fermetures conditionnelles.

Dispositif PDMQDC : 5 ouvertures et 5 ouvertures conditionnelles.

ASH : 5 ouvertures pour 1 fermeture.

Remplacement : 7 ouvertures.

Le Dasein garde une réserve de 3 postes pour la rentrée.

Au final, ce sont 9 écoles qui vont être rayées purement et simplement de la carte : La Fontaine à Cognac, Chirac, Montboyer, Pérignac, Valence, Abzac, Deviat, Ranville-Breuillaud, Rouzède.

Pour justifier une telle saignée malgré une légère hausse démographique, le Dasein explique que les taux de retard des enfants dans certaines zones rurales sont supérieurs aux moyennes. En disant cela, il s'avance beaucoup car aucune étude sérieuse n'a démontré que l'on apprenait moins bien dans les petites structures que dans les grandes. Il explique aussi que dans certains cas (ce qui est exact), les élus locaux n'ont pas anticipé la situation en se regroupant suffisamment tôt dans un RPI

Au final, les représentants des personnels obtiennent quelques avancées : des fermetures définitives transformées en fermetures provisoires, 1 ouverture conditionnelle à J Moulin Soyaux, la levée de la fermeture conditionnelle à Oradour Fanais, Bouex et Villebois-Lavalette, l'ouverture d'un demi-poste à J Macé Angoulême.

Malgré cela la carte scolaire reste saignante.

Deux cas sont en suspens et en attente de la tenue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

- Fusion des 2 RPI : Massignac/Cherves Chatelard/Lésignac Durand et Montemboeuf/Mazerolles/Vitrac.
- Situation du RPI Bunzac/Pranzac

Le CDEN devrait avoir lieu, en principe, le vendredi 17 avril.

Résultats du vote de la carte scolaire : Pour : 0 **Contre : 5 FSU-CGT/ 1 FO** Abstention : 3 Unsa/ 1 SGEN-cfdt